

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 7 AOÛT 2025**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 1

Absents : 3

Date de convocation : **30 juillet 2025**

Date d'affichage : **30 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept août à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel – GIRAUD Nicolas

Était représentée : RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à RETORNAZ Dominique)

Étaient absents : CLAPPIER Pascal – POIROT Marie – ROCHARD Sophie

Monsieur RETORNAZ André est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 25-08-096

Objet : Budget principal 2025 – Décision modificative budgétaire N°2

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°2 sur le budget principal, qui consiste en des virements de crédits afin d'ajuster les crédits en dépenses de la section d'investissement.

A ce sujet, j'en profite pour vous préciser que la fongibilité des crédits ne vaut pas cette année sur cette section d'investissement, puisqu'elle est votée à l'opération et non au chapitre budgétaire.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-193 : GOLF	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-267 : FRONTS DE NEIGE	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21314-222 : BATIMENT BASE DE LOISIRS	0.00 €	450 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-183 : ECOLE	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-270 : CRECHE AUX PLANS	170 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-271 : BOWLING	450 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-265 : BATIMENT OFFICE DE TOURISME	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21352-266 : BATIMENT FRUITIERE COL	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	970 000.00 €	970 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	970 000.00 €	970 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette décision modificative n°2 s'équilibre à :

- 0 € en section d'investissement.

Ce qui ne modifie pas l'équilibre du budget principal 2025, qui pour rappel, est le suivant :

- 12 154 895.12 € en section de fonctionnement,
- 10 244 415.52 € en section d'investissement.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 08/08/2025

Publication : 08/08/2025

Valloire, le 08/08/2025

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

